

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, et le trente et un du mois de mars à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 mars 2022, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Gilles GARDIENNET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY.

**Absents excusés :** M. Stéphane CHEVILLARD

**Ont donné pouvoir :** M. Pierre ARTAUX à Mme Véronique BATISSE  
M. Romain MUNIER à M. Bruno BIDOYEN  
M. Valentin COLLEUILLE à Mme Séverine CHARLOT  
Mme Estelle TURAN à Mme Lucie REYNAUD

Mme Lucie REYNAUD a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose de rattacher une délibération à l'ordre du jour concernant "La Fongibilité des Crédits".

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de rattacher cette délibération à l'ordre du jour.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021**

**08/2022**

**Budget principal :**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, constate que les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 251 213.26 €

Section d'investissement : déficit de 106 835.26 €

Le besoin de financement est de -106 835.26 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter au budget pour 2022, 106 835.26 € au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisé", et 144 378.00 € sur la ligne budgétaire R 002 "excédent de fonctionnement reporté".

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le **1er avril 2022**  
Pour copie conforme :

En Mairie, le **1er avril 2022**  
Le Maire,

  
